



Combien de taxes paierez-vous en 2018?

N'oubliez pas de mettre à votre agenda la séance spéciale sur le budget 2018.

Vous êtes attendus le 11 décembre, 19h30, à la Mairie. C'est le meilleur moment pour juger votre Conseil municipal!

Que faisons-nous de vos taxes municipales? Quels sont les gros travaux prévus en 2018?

Et bien d'autres questions et réponses également.

Donc, nous vous attendons à la mairie, au 246, rue Bonsecours à Massueville dès 19h30.

Bienvenue à tous!!



RAPPEL

Stationnement de nuit

La Municipalité du Village de Massueville tient à vous rappeler que le règlement municipal numéro RM-330 concernant le stationnement stipule qu'il est interdit de stationner dans les rues de la municipalité du **15 novembre** au **15 avril**, de 01h00 à 7h00, afin de faciliter le déblaiement des rues.



Toute véhicule stationné dans les rues durant cette période, selon l'article 6 de ce règlement, pourra avoir une contravention ou être remorqué sur l'ordre de l'entrepreneur, aux frais et risques de son propriétaire.

Neige dans les rues

Elle tient également à vous rappeler que selon le règlement numéro 344-97, « il est strictement défendu de jeter la neige des propriétés privées dans les rues de la municipalité ». Donc nous vous demandons de vous conformer à ce règlement en ne jetant pas la neige de vos propriétés dans les rues municipales et d'en aviser également votre entrepreneur en déneigement.

C'est une question de bon voisinage de respect et de bon sens!

Merci de votre habituelle collaboration.

La direction